

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2095

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« L'interdiction prononcée par... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.